



## Avis public d'élection modifié

Municipalité : Notre-Dame-de-Ham

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Mme Geneviève Boutin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
  - Poste de mairesse ou maire
  - Poste de conseillère ou conseiller 1
  - Poste de conseillère ou conseiller 2
  - Poste de conseillère ou conseiller 3
  - Poste de conseillère ou conseiller 4
  - Poste de conseillère ou conseiller 5
  - Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

### Horaire

Lundi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mardi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mercredi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00

**Attention : le vendredi 19 septembre 2025, le bureau sera ouvert de 10h30 à midi et 13h à 16h.**

**Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

**4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 21 octobre 2025

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 17 octobre 2025

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi le 31 octobre 2025 à 16 h 30.

**5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Hélène Gallant-Roberge.**

**6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.**

**Présidente ou président d'élection**

Adresse : 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, G0P1C0

Téléphone : 819 344-5806 Lieu Notre-Dame-de-Ham Date 17 septembre 2025

Signature Lieu : Notre-Dame-de-Ham Date : 17 septembre 2025

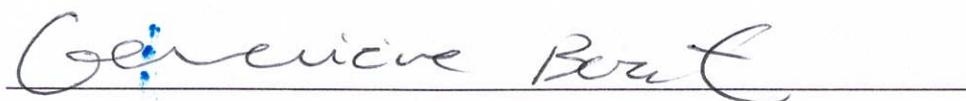
  
Présidente d'élection

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Présidente d'élection de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis public portant sur les élections], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 8 septembre 2025 à chacun des endroits suivants :

Bureau municipal et site internet de la municipalité

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.  
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Notre-Dame-de-Ham ce 17 septembre 2025.

  
Présidente d'élection